

Françoise Collinet

Université Jagellonne
de Cracovie

TECHNIQUES ARGUMENTA-
TIVES DE DISSOCIATION ET
MARQUAGE LINGUISTIQUE
(LE CAS DU COUPLE
OPINION/VÉRITÉ)

Argumentative strategies of dissociation and linguistic marking (couple *opinion/truth*)

ABSTRACT

In his *Treatise on Argumentation*, Perelman suggests there is a relationship between certain linguistic forms and some argumentative strategies. The central question we discuss here is the possibility to systematize Perelman's linguistic intuitions. This couple *opinion/truth* was chosen as an example because of the interest *Reported Speech* has aroused among grammarians. Concretely we propose an inventory of linguistic structures prototypically used to express an *opinion/truth* dissociation. Taking as a starting point an argumentative strategy (and therefore a discourse strategy), the viewer is led to address grammatical issues from this particular angle. Despite obvious difficulties (adaptation of grammatical approaches to the study of a particular discourse strategy), this specificity may be the value of the approach. For instance, the inventory of the language means which realize an argumentative strategy could present some interest for rhetoric and argumentation teaching.

KEY WORDS: New rhetoric, argumentation, grammar, dissociation opinion/truth.

1. INTRODUCTION

1.1. DISSOCIATIONS ARGUMENTATIVES

Le point de départ de la présente contribution réside dans deux remarques du *Traité de l'argumentation* : la première concerne la « malléabilité des notions » (Perelman et al. 2008 : 177) et la seconde la dissociation des notions¹. Les philosophes attirent ensuite l'attention sur le rapport entre techniques argumentatives et utilisation de la langue. On songe en particulier aux paragraphes suivants : Le choix des qualifications (§ 32),

¹ Les auteurs les définissent comme « des techniques de rupture ayant pour but de dissocier, de séparer, de désolidariser, des éléments considérés comme formant un tout ou du moins un ensemble solidaire au sein d'un même système de pensée : la dissociation aura pour effet de modifier pareil système en modifiant certaines des notions qui en constituent les pièces maîtresses ». (Perelman et al. 2008 : 255 et 256).

L'utilisation des notions (§ 33), Formes verbales et argumentation (§ 38), Les modalités dans l'expression de la pensée (§ 39), L'expression des dissociations (§ 92) et Énoncés incitant à la dissociation (§ 93).

La question qui guide le propos est la suivante : est-il possible de coupler l'apprentissage de la langue (réflexion grammaticale / enrichissement lexical) et la réflexion sur les techniques argumentatives ? Notre choix se porte sur l'étude d'une dissociation de notions qui peut inclure d'autres aspects mentionnés ci-dessus (notamment le choix des qualifications ou les modalités dans l'expression de la pensée). Mais alors que le *Traité de l'argumentation* choisit comme prototype le couple apparence/réalité, nous privilégierons ici le couple opinion/vérité auquel Perelman a consacré un article en 1959². En particulier, la réflexion portera sur ce couple, tel qu'il peut apparaître dans des textes de presse³. Sans masquer les limites et difficultés de la démarche (§ 2), commençons par insister sur les potentialités de cette démarche dans le domaine de l'enseignement de l'argumentation. La mise en œuvre de ces potentialités dépasse cependant le cadre du présent article.

1.2. ENSEIGNEMENT DE L'ARGUMENTATION ET ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE DE L'ARGUMENTATION

Qu'il nous soit permis de citer un passage un peu long mais dont on se resservira par la suite pour illustrer le propos.

Avec l'affaire du Vietnam, une autre étape vient d'être franchie. Cette fois, pour la presse écrite, parlée ou en images, la nouvelle a précédé le fait, l'information est devenue action. Car la divulgation des formes et conditions de paix telles qu'elles ont été négociées et, croit-on, conclues, risquait et peut-être risque encore de remettre en cause le règlement intervenu, bousculant de toute façon le déroulement des *événements si précisément annoncés* et par avance décrits qu'ils semblent déjà avoir eu lieu.

Quelle responsabilité, dans une telle situation, que celle de l'information ! On dénonce volontiers l'auto-censure *comme le comble* de la malhonnêteté : reproche *parfois* fondé, *jugement sévère* et *en principe* justifié. Allant plus loin, les *procureurs en viennent facilement* à conclure qu'il n'existe nulle part au monde de presse vraiment libre, *puisque*, aux vêtos et aux consignes de la propagande [...] s'ajoute *la plus hypocrite, la plus sournoise* des censures, celle que pratiquent spontanément les journalistes. L'exemple de la paix au Vietnam montre que *ce n'est pas si simple*⁴.

² Repris dans Perelman (2012 : 363–371).

³ Dans le *Traité de l'argumentation*, les dissociations de notions sont envisagées dans le cadre philosophique. Les textes auxquels nous songeons sont ceux qui sont habituellement utilisés pour sensibiliser aux textes argumentatifs ; ils proviennent généralement de la presse écrite. Le caractère moins sophistiqué de ces textes n'invalide pas, d'après nous, la démarche proposée. D'une part, outre les couples apparence/réalité ou opinion/vérité, certains couples philosophiques (moyen/fin, lettre/esprit, particulier/général, etc.) constituent des catégories largement utilisées. Par ailleurs, le caractère plus rhétorique, éventuellement plus polémique, des dissociations de notions courantes rend les marquages linguistiques plus remarquables.

⁴ Viansson-Ponté (1972), cité par Niquet (1987 : 107). Les italiques et les soulignements sont de nous.

Ce passage permet d'illustrer la difficulté à décrypter l'intention d'un auteur. L'expérience montre que les contresens (« la censure, c'est mal ») ne sont pas rares en contexte d'apprentissage. Or l'interprétation correcte du passage passe à la fois par l'identification globale de la stratégie argumentative à l'œuvre et par l'identification, plus locale, d'un certain nombre de signaux de nature linguistique discursivement codés. Le texte répond en effet, globalement, à l'apparition d'une incompatibilité⁵ : alors que la fonction originelle des médias est de rendre compte des décisions politiques, leur développement tend désormais à influencer les décisions, ce qui ne correspond donc plus à son rôle traditionnel. Pour échapper à cette incompatibilité, il faut passer au crible⁶ les opinions possibles et interpréter correctement, au niveau local, les indices de valorisation ou de disqualification laissés par l'auteur.

Face aux difficultés posées par les résumés polyphoniques⁷, une réponse pourrait consister à systématiser les réflexions auxquelles invite *Le Traité de l'argumentation*. Est-il possible, sur le modèle des grilles destinées dans les manuels à présenter les principaux connecteurs, de répertorier les moyens linguistiques indiquant au lecteur la présence d'une dissociation du type opinion/vérité ? Certains inventaires de grammaires⁸ sont peut-être plus proches encore de nos besoins.

Comme dans le cas de l'enseignement des connecteurs, la démarche repose sur une approche prototypique : il s'agit de repérer les expressions ou les mécanismes linguistiques les plus courants afin de donner à l'apprenant une stratégie de lecture élémentaire qu'il pourra ensuite affiner.

2. INCOMPATIBILITÉ ENTRE LES DÉMARCHES NÉO-RHÉTORIQUE ET LINGUISTIQUE

Notre démarche n'est pas sans rappeler le renversement qui substitue à l'argumentation dans la langue, une étude de la langue dans l'argumentation. Mais les techniques argumentatives peuvent-elles s'envisager de façon relativement systématisée ? Ne relèvent-elles pas au contraire de choix lexicaux ou de stratégies personnels ? Ou faut-il les envisager comme un choix parmi des techniques éventuellement codifiées par la

⁵ Perelman (1977 : 139) y insiste : la dissociation de notions est déclenchée par l'apparition d'une incompatibilité qui oblige à faire le tri entre opinions et vérité.

⁶ Contrairement à Descartes, Perelman envisage cependant cet examen moins comme une ascèse que comme une reconstruction du propos.

⁷ Le terme « polyphonique » est ici employé dans un sens plus restreint que celui utilisé en linguistique. Ainsi, Fløttum (1992 : 99 et 100), parce qu'elle se réfère aux travaux d'Anscombe/Ducrot ou Nølke, considère comme polyphonique toute coexistence d'une pluralité d'individus de discours ; toute utilisation de *mais*, toute concession, tout argument d'autorité sont considérés comme polyphoniques. En prenant pour point de départ la dissociation opinion/vérité, nous sommes amenée à considérer une stratégie argumentative qui, de façon moins consensuelle qu'une simple concession, vise à disqualifier une opinion présentée comme non-conforme à la réalité : elle comporte en principe le constat d'une incompatibilité entre des opinions concurrentes qui entraîne la disqualification de certaines de ces opinions.

⁸ E.g. Riegel et al. (1998 : 580–583) proposent ainsi un inventaire des noms, verbes, adverbes, etc. susceptibles de marquer l'expression linguistique de la subjectivité.

rhétorique qui sont, à chaque fois adaptées à une situation de communication nouvelle ? Avec des intentions différentes⁹, Bres et al. (2009 : 6) offrent une piste de réflexion intéressante : un phénomène qui échappe à la linguistique *stricto sensu* mais « se manifeste prototypiquement en discours pénètre au cœur de la langue par l'entremise de marqueurs ». Ainsi, un phénomène comme le dialogisme – ou une stratégie argumentative – peut laisser des traces – notamment grammaticales – à la surface d'un énoncé. Et l'on peut ensuite se demander si ces traces sont de simples signaux (certaines formes grammaticales sont détournées de leur utilisation première) ou s'ils constituent des marqueurs en ce sens que, en langue, elles seraient déjà destinées à assurer une fonction spécifique en discours¹⁰.

Une seconde difficulté interroge le bien-fondé de notre entreprise. Au couple prototypique apparence/vérité érigé en parangon par Perelman, nous avons préféré celui d'opinion/vérité. Ce choix s'explique pour les intentions pédagogiques précédemment évoquées mais également parce que la dissociation opinion/vérité déclenche inévitablement des phénomènes qui sont de nature à intéresser les grammairiens : dans les cas qui nous intéressent, à la dissociation de notions correspond une dissociation énonciative, même s'il ne s'agit pas forcément d'un discours rapporté. Pour signifier la particularité de la dissociation énonciative étudiée¹¹, nous proposons d'utiliser le symbolisme suivant où e^- signifie opinion disqualifiée et v^+ vérité :

$$e^- < E^{v^+}$$

Hélas, le réconfort n'est que de courte durée : le foisonnement des recherches, la diversité de phénomènes linguistiques impliqués (le recours au « on » doxique, l'emploi du conditionnel polémique, les reprises anaphoriques...) ne confinent-ils pas notre entreprise à la gageure ? Par ailleurs, les découpages philosophiques (opinion/vérité, apparence/réalité, etc.) perdent de leur netteté dans les emplois linguistiques.

Face aux difficultés signalées, il faut s'en tenir à l'objectif fixé, c'est-à-dire le repérage des éléments les plus « prototypiquement » mis au service de la stratégie argumentative étudiée¹². Il ne saurait être question de faire un exposé des théories linguistiques sur le discours rapporté (E/e) qui nous éloignerait de notre objet d'étude : une certaine utilisation du discours rapporté qui est subordonnée à une stratégie argumentative et discursive ($e^- < E^{v^+}$). Notre entreprise se borne donc à étudier des faits circonscrits autour d'un point nodal : le marquage linguistique d'une stratégie argumentative limitée à un genre particulier qui favorise un ton relativement soutenu, distinct de la conversation ordinaire qui intéresse de nombreux linguistes. La sélection des faits observés (et c'est peut-être ce qui fait son intérêt) ne correspond ni au projet généraliste des grammairiens ni aux études linguistiques organisées autour d'une question de détail ou

⁹ Les auteurs entendent expliquer les relations entre polyphonie et grammaire. Pour Bakhtine déjà, la confusion des deux plans constituait un danger et il fallait que la langue reste « à l'abri » du dialogisme.

¹⁰ Cette question se pose aussi pour le conditionnel. Par exemple, Abouda (2001 : 14) qui répond d'ailleurs par la négative : les emplois co(n)textuels ne constituent pas des catégories linguistiques.

¹¹ Cfr la note 7.

¹² Pour d'autres exemples de stratégies argumentatives recourant au discours rapporté (Rosier 2008 : 115 et sq.).

d'un enjeu théorique. Nos premières références resteront les grammaires. En effet, si comme le suggèrent Bres et al. (2009), certains signaux sont susceptibles d'être considérés comme des marqueurs, ils sont susceptibles d'attirer l'attention des commentateurs. Nous interprétons leur présence dans les grammaires comme un signe de leur stabilité et donc de leur caractère prototypique. Les ouvrages consultés en priorité sont : *Le Bon Usage*, *La grammaire critique* et *La grammaire méthodique*. La question doit également être envisagée dans une perspective dynamique ; la plupart du temps, c'est une conjonction de facteurs qui conduisent le lecteur à repérer la dissociation opérée : le lecteur doit combiner différents éléments du co(n)texte pour interpréter correctement l'instruction de lecture qui lui est laissée.

3. INVENTAIRE DES TECHNIQUES DE MISE EN ÉVIDENCE D'UNE OPINION À DISQUALIFIER

Dans les limites de cet article, il faut renoncer à examiner les marquages linguistiques propres à chacun des trois éléments constitutifs, selon Perelman, d'une dissociation argumentative : apparition d'une incompatibilité entre des discours, requalification d'un des discours en « opinion » (Terme I) et requalification de l'autre discours en « vérité » (Terme II). Nous nous concentrerons donc sur le marquage d'une opinion illégitime (Terme I).

3.1. CHOIX D'UN VERBE INTRODUCTEUR DISQUALIFIANT (EX. *PRÉTENDRE*)

Sans constituer un critère absolu, le choix du verbe *prétendre* constitue un indice suffisamment solide pour constituer le cas prototypique : *Pierre prétend que Jules est malade* invite à considérer la maladie de Jules comme une opinion de Pierre, opinion dont le locuteur suggère qu'elle n'est probablement pas conforme à la vérité (Berrendonner 1981 : 42). Cette double spécificité du verbe *prétendre* (*nature* du jugement évaluatif qui oppose le vrai et le faux ainsi que la *source* du jugement évaluatif qui est en principe le locuteur) explique qu'il apparaisse comme le prototype du verbe introducteur disqualifiant.

Le choix d'un verbe marquant l'intensité (*soutenir*, *affirmer*, etc.) ou une autre nuance (*accuser*¹³, *dénoncer*, *condamner*, *répéter [à l'envi]*, *rabâcher*, *sous-entendre*, *laisser penser*, *insinuer*, *s'imaginer*, etc.), sans constituer à eux seuls un indice suffisant, peuvent indiquer la passion, la démesure ou la répétition automatisée et ainsi faciliter le décodage d'une intention disqualifiante en s'attaquant à l'image de l'adversaire. Le verbe *prétexter* pourrait être ajouté à cette liste. La locution adverbiale *à tort* mérite d'être signalée. Cette expression d'origine juridique¹⁴ est habituellement com-

¹³ Kerbrat-Orecchioni (1980 : 104) voit dans ce type d'emploi d'*accuser*, une relation à trois termes qu'on pourrait ainsi reformuler : le locuteur, l'accusateur et l'accusé ; la spécificité de *accuser* réside en ce que le locuteur suggère que la légitimité de l'imputation n'est pas (encore) véritablement prouvée à ses yeux.

¹⁴ *Tortus* signifie contraire au droit.

binée à un verbe introduisant une proposition à disqualifier (*penser, estimer, considérer, etc.*). D'autres adverbes¹⁵ (*erronément, péremptoirement, etc.*) peuvent apporter ce type d'indices. Notre exemple liminaire convoque également des adverbes moins prototypiques mais susceptibles de modifier la portée du discours adverse : *parfois* (donc pas toujours), *en principe* (donc pas forcément en pratique) ; *facilement* ou *volontiers* (mais pas forcément avec justesse), etc.

On mentionnera enfin des structures négatives du type : *ne pas hésiter à dire que / ne pas craindre de dire que, etc.* On peut se demander si ces constructions sont à considérer comme des litotes atténuant des expressions du type *avoir le culot/le toupet/l'audace/l'imprudence/l'impudence de dire que...* (tournures trop expressives pour entrer elles-mêmes dans notre inventaire) ou encore *oser dire que*. À moins qu'il ne faille voir derrière ces négations, une assertion du type : *une personne prudente (et je me range naturellement dans ce groupe) craindrait de dire que...*

3.2. STRATÉGIE DE DISQUALIFICATION PAR ATTRIBUTION DES PROPOS À AUTRUI

En principe, le locuteur, s'il ne joue pas au menteur paradoxal et s'il ne se dissimule pas sous les traits d'un autre lui-même, présente son discours comme vrai : *Je* est du côté de la vérité. C'est pourquoi, l'emploi de la première personne enlève à *prétendre* son caractère disqualifiant¹⁶ : *Je prétends que p* signifie *j'ose dire que p*¹⁷.

3.2.1. L'ATTRIBUTION EST LAISSÉE DANS LE VAGUE PAR L'EMPLOI DE CERTAINS PRONOMS

3.2.1.1. ON (PROTOTYPE)

On désigne, en principe¹⁸, une personne (ou un ensemble de personnes) ce que confirme l'étymologie qui le fait dériver du latin *homo* (Wilmet 1996 : 273). Toujours sujet, son référent est généralement identifié, non à partir d'un antécédent nommé par le scripteur, mais à partir d'une situation de discours.

¹⁵ Nous avons exclu de cette liste *apparemment* ou *à première vue* car ils relèvent davantage du couple apparence-réalité que du couple opinion-vérité.

¹⁶ Par exemple, Berrendonner (1981 : 37-41) ou Kerbrat-Orecchioni (1980 : 111).

¹⁷ Berrendonner (1981 : 38 et 39) note cependant : *Pierre prétend que Jules est malade et c'est d'ailleurs vrai* ou A : *Pierre prétend que Jules est malade*. B : *Et toi, qu'en penses-tu ?* A : *Je suis d'accord avec lui*. Mais comme il ajoute que, la plupart du temps, il est légitime de considérer que derrière / X prétend que p / où x ≠ / je / se cache une réticence à admettre p ; ce qui le conduit à reformuler *il prétend que p* en « p est plutôt L-faux ». Sans invalider cette lecture et en s'inspirant de Perelman, on pourrait dire que *prétendre* indique un conflit entre des opinions concurrentes : soit que le locuteur n'assume pas l'opinion attribuée à autrui (il peut s'agir d'une opinion particulière ou de l'opinion générale) ; soit qu'il l'assume face à autrui.

¹⁸ Les cas où *on* s'applique à un animé autre qu'une personne ne nous intéressent guère ; de plus, on pourrait dire qu'ils assimilent cet animé à une personne.

Même s'ils en proposent une illustration fort différente¹⁹, Perelman et al. (2008 : 217) choisissent « on » pour illustrer ce qu'ils nomment « l'usage argumentatif des pronoms ». Dans le contexte qui nous occupe, on retiendra en particulier la *doxa* ou l'opinion publique dont les contours restent dans le flou. Ce caractère insaisissable peut confiner à la rumeur comme en témoignent certaines formules figées (*on-dit*, le *qu'en dira-t-on*).

Dans le contexte qui nous intéresse, le locuteur ne s'inclut pas lui-même dans la communauté dont il commente les opinions et se pose en arbitre. L'identité de ses adversaires est souvent laissée dans le vague, soit parce qu'elle ne peut être précisée (*doxa*, rumeur), soit dans un souci de bienséance, soit encore, dans une perspective argumentative, par crainte d'être accusé de lancer une attaque personnelle (Perelman et al. 2008 : 428). D'autant que *on* peut également prendre une nuance d'ironie ou de mépris, nuance apte à signaler au lecteur l'intention disqualifiante du locuteur. Cependant, cette prudence n'interdit pas forcément d'aiguiser la curiosité du lecteur à la façon des romans à clé.

3.2.1.2. CERTAINS (PRONOMS)

De même *certain*s permet de voiler l'identité de l'adversaire²⁰.

3.2.1.3. D'AUCUNS (PRONOMS)

Considéré par le TLF²¹ comme fréquent dans la langue écrite, ce tour légèrement archaïsant est propre à attirer l'attention du lecteur. Son caractère plaisant, voire ironique, le qualifie pour la dissociation de notions d'autant que comme *on* ou *certain*s, il masque pudiquement l'identité des personnes incriminées. Autre circonstance favorable, comme *on*, il désigne en principe des personnes (Grevisse & Goosse 2001 : 1080).

3.2.2. DÉNOMINATIONS DÉPRÉCIATIVES DES AUTEURS DU DISCOURS CONCURRENT (ANAPHORES)

Les anaphores peuvent également participer à cette stratégie de désignation (vague) et de disqualification des auteurs du discours concurrent. Il est à noter que le fonctionnement consiste ici à d'abord porter une évaluation sur la modalité du dire (*on dénonce*) puis, dans un deuxième temps, cette évaluation contamine (implicitement) son agent au point de l'insérer dans une catégorie spécifique qui rend apparemment naturelle cette évaluation explicite (*les accusateurs*). Ce mécanisme pourrait être rapproché

¹⁹ L'aspect qui les intéresse est la généralisation : à *je considère que* est substitué *on considère que*.

²⁰ Pour l'étymologie, Grevisse et al. (2001 : 934) pointent **certanus* (dérivé de *certus*) qui serait le correspondant vulgaire de *quidam*.

²¹ <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?34;s=3994117785;r=2;nat=;sol=7> (consulté le 01.11.2014).

de l'argument de l'acte et de la personne dont un cas particulier est le discours comme acte de l'orateur (Perelman et al. 2008 : 426).

Alors que le fonctionnement typique de l'anaphore est dans bien des contextes le remplacement d'un nom par un pronom afin d'éviter les répétitions inutiles, le contexte que nous étudions favorise plutôt un phénomène inverse : des pronoms (dont le rôle est souvent déictique) sont repris par des groupes nominaux et sont alors introduits par des déterminants définis, démonstratifs ou, très marginalement, possessifs. D'après Riegel et al. (1998 : 615), cette situation favoriserait alors des anaphores associatives. Mais on peut se demander si le caractère argumentatif des fragments que nous avons à l'esprit autorise cette conclusion.

Pour nous, ce qui compte à ce stade, c'est l'intérêt argumentatif d'une structure où *on* (ou un autre pronom prototypique) est repris par un SN disqualificateur. Cette reprise-progression assure l'identification du référent et la continuité thématique et, surtout, elle permet un supplément informationnel consolidant la disqualification du discours adverse. Ce fonctionnement permet de « filer » la disqualification puisque c'est elle qui, lors de la seconde apparition du référent, permet de le reconnaître sans pour autant faire disparaître son caractère indéterminé. Le supplément informationnel apparaît généralement comme une variation sur le même thème et donc comme un renforcement de la disqualification. Bref, ce processus anaphorique redouble la force de la pétition de principe cachée, selon Bentham, derrière toute qualification (Perelman et al. 2008 : 173). Une autre manière d'envisager cette stratégie serait d'y voir une création de catégories dans une intention argumentative (ibidem : 170). Du point de vue des linguistes, ce mécanisme se rapprocherait plutôt de la création des stéréotypes et des hyperonymes.

Au sein du SN ainsi créé, l'article *les* peut aider à fonder la catégorie, tandis que *ces* permet de pointer un antécédent à moindre distance. L'épithète permet ensuite de préciser la « connaissance » de l'objet (ibidem : 169) et éventuellement de donner un indice supplémentaire sur l'intention argumentative.

3.2.3. FORMES DU TYPE *SELON X*

Si elles ne constituent pas un indice suffisant de disqualification, des formes comme *selon X, d'après X, suivant X, de l'avis de X, etc.* participent néanmoins à la mise en scène du propos adverse. Sans doute des expressions comme *selon les dires de X, si l'on en croit X, à l'entendre*, constituent-elles à cet égard un indice de disqualification plus solide.

3.3. TEMPS VERBAUX

Certains emplois des temps du passé, du futur et du conditionnel provoquent des effets de sens permettant de détecter une technique de dissociation.

3.3.1. LES TEMPS DU PASSÉ

Laissons de côté les « imparfaits des dire » (Guillaume 19[7]1 : 120, cité par Bres 2009 : 31), ils constituent le cas le plus fréquent et pour que la dissociation E/e devienne $e^0 < E^{V+}$, il faudrait un indice co(n)textuel supplémentaire surajouté au cas général.

Les temps du passé (en particulier l'imparfait et le passé composé), en modifiant le verbe de *dire*, peuvent aider à repérer une dissociation. Le débat est alors présenté comme inactuel et apaisé, ce qui peut cependant être considéré une manière de donner plus de crédibilité à son point de vue : *On a longtemps affirmé que p* ou *Certains affirmaient que p* impliquent, en principe²², que nous savons désormais que ce n'est plus le cas. Remarquons enfin que *j'ai prétendu que / je prétendais que* favorise plutôt l'interprétation : j'avais tort et j'ai pris acte de mon erreur.

3.3.2. CONDITIONNEL

Le conditionnel comme marqueur de prise de distance est situé par Rosier (2008 : 99–100) aux confins du discours rapporté. En effet, les marques syntaxiques propres aux différents types de discours rapporté sont absentes. On s'accordera cependant sur la présence de deux énonciateurs. Parmi les emplois du conditionnel, on s'intéressera à ce que Wilmet (1996 : 406) nomme le conditionnel « des oui-dire » même s'il le rapproche du seul emploi journalistique. Si cet emploi ne nous intéresse ici qu'indirectement²³, on pourrait cependant ranger sous cette bannière les emplois dits « polémiques »²⁴ ou d'« opinion illusoire »²⁵ du type : [d'après certains], *l'auto-censure serait condamnable en toutes circonstances*. La présence du conditionnel indique que deux assertions se font concurrence. A partir de ces informations, le lecteur est invité à reconstruire la vérité proposée par le locuteur : *l'auto-censure est acceptable dans certaines circonstances*.

Cependant, une interprétation concurrente, moins ouvertement polyphonique, moins perelmanienne et plus « logicienne »²⁶, consisterait à les rapprocher de

²² L'interprétation inverse, sur le mode du regret, est également possible : *On a longtemps affirmé que p et on avait bien raison*.

²³ A la limite, cet emploi peut s'analyser comme une technique de dissociation : les assertions tout venant / les assertions du journaliste professionnel ou les informations au conditionnel / les informations confirmées. Mais à la différence de la technique argumentative qui nous intéresse, le locuteur ne conteste pas la proposition attribuée à autrui et laisse au contraire la question de son adhésion à la proposition en suspens. Comme le dit Martin (1981 : 86), *Selon l'AFP, M. X serait en ce moment à Paris* ne préjuge en rien que j'accepte ou non, que M. X soit à Paris. Tandis que dans une terminologie toute berrendonnerienne, Abouda (2001 : 8) attribue à l'emploi qui nous intéresse une « valeur aléthique de L-Fausseté ».

²⁴ Abouda (2001) place, avec beaucoup de clarté, les conditionnels journalistique, polémique [et d'atténuation] dans une même classe d'emplois : la non prise en charge.

²⁵ L'expression est de Riegel et al. (1998 : 319).

²⁶ Dans la première version, le problème est assumé comme une incompatibilité entre deux discours ; dans le second, le locuteur *présenterait* le problème *comme* une contradiction d'ordre logique

l'« irréal »²⁷ et à voiler la concurrence entre deux discours. [Si on admettait leur opinion], *l'autocensure serait condamnable en toutes circonstances*. Or [il est évident que] *cette interprétation est contraire à la vérité*. Donc *l'auto-censure est acceptable dans certaines circonstances*. Ce n'est pas l'option qui est suivie ici.

Dans les emplois qui nous intéressent, le conditionnel porte non pas sur les verbes de *dire* mais sur ceux que le locuteur attribue à autrui pour les invalider. Lorsque c'est le verbe de *dire* qui est au conditionnel, le tour semble moins polémique, soit qu'il présente l'événement du dire comme une information à confirmer (si nos informations sont correctes, *certains diraient que l'auto-censure est condamnable*), soit qu'il indiquerait coexistence de points de vue ou une juxtaposition de formulations (*dans ce contexte, je dis p et X dirait p'*) où la polémique serait atténuée.

3.3.3. FUTUR : [CERAINS] DIRONT QUE

Commençons par éliminer le cas, marginal, du futur par rapport à un présent historique²⁸ (Grevisse et al. 2001 : 1258). Cet emploi est assimilable à ce que nous avons dit concernant l'emploi du passé.

Pour les autres cas, Rosier (2008 : 118) parle de pseudo-discours rapporté puisque le discours cité n'a pas été prononcé. Du point de vue argumentatif, cette technique correspond à une prolepse : le locuteur met en scène des contre-arguments futurs auxquels il répond par avance suggérant que les réactions de ses adversaires sont prévisibles. Contrairement à ce que nous avons signalé pour le conditionnel, le futur porte de préférence sur le verbe de *dire* : *Certains prétendront que l'auto-censure est condamnable en toute circonstance* semble en effet plus typique que *Certains prétendent que l'autocensure sera condamnable en toute circonstance*.

3.4. MODE D'INSERTION DU DISCOURS RAPPORTÉ

3.4.1. INCISE

L'incise, dont le statut syntaxique fait débat, mérite une attention particulière car sa structure rappelle à l'écrit l'intonation parenthétique (Riegel et al. 1998 : 460) qui, à l'oral, rompt le rythme habituel de la phrase. Dans les contextes qui nous préoccupent (présence d'autres signaux permettant d'identifier une dissociation argumentative opinion/vérité), l'incise peut alors, par son rythme particulier, participer à la création d'un effet de démenti sur le mode du dévoilement de l'opinion erronée. Elle apparaît comme une confidence qui instaure une connivence avec le lecteur ; elle le prévient *in extremis*

par rapport à une réalité envisagée comme objective. Pour la distinction entre incompatibilité et contradiction, voir Perelman et al. (2008 : 262).

²⁷ Ainsi, Riegel et al. (1998 : 318–319), après avoir rappelé la filiation avec la grammaire latine, maintiennent l'opposition potentiel/irréal.

²⁸ Type : *Au siècle suivant les commentateurs considèreront au contraire que...*

contre l'opinion sur le point d'être énoncée. La place de l'incise indique alors la portée à lui accorder.

La divulgation des formes et conditions de paix telles qu'elles ont été négociées et, [croit-on, conclues], risquait et peut-être risque encore de remettre en cause le règlement intervenu.

Pour obtenir un effet symétrique (démenti juste après l'énoncé de l'opinion), il faudrait recourir à une structure du type : *du moins / en tout cas, c'est ce que l'on croit*.

3.4.2. TROIS CAS-LIMITES

3.4.2.1. FORMES ATYPIQUES DU DISCOURS RAPPORTÉ

Plus rare, surtout dans un contexte non-littéraire, une incursion dans le discours (in)direct libre semble également une technique adaptée à la disqualification de l'opinion d'autrui. En effet, il permet d'imiter et éventuellement de détourner le discours tout en brouillant les démarcations avec son contexte d'insertion. Même si on ne repère pas d'imparfait, les superlatifs dont l'emploi semble hyperbolique, indiquent la présence, voire la mise en scène d'un discours autre.

Allant plus loin, les procureurs en viennent facilement à conclure qu'il n'existe nulle part au monde de presse vraiment libre, puisque, aux vétos et aux consignes de la propagande (...) s'ajoute *la plus hypocrite, la plus sournoise* des censures, celle que pratiquent spontanément les journalistes.

L'absence de marques linguistiques stables empêche cependant de joindre ce procédé à notre inventaire.

3.4.2.2. DÉTOURNEMENT IRONIQUE DES CONNECTEURS

Le détournement ironique (voir Bikialo 2009) des connecteurs s'apparente à la technique étudiée : on reprend les paroles de l'adversaire mais ce qui est jugé irrecevable, ce sont les enchaînements proposés et ils sont d'autant plus irrecevables qu'ils prétendent à la logique. A nouveau, le phénomène échappe à notre inventaire.

3.4.2.3. CONCESSION

Dans cette contribution, la concession n'est pas prise en compte dans la mesure où nous ne la considérons pas comme une dissociation de notions mais comme la coexistence de deux opinions dont l'une est déclarée préférable sans qu'il y ait de réorganisation polémique des notions examinées.

3.5. SYNTAGMES NOMINAUX DISQUALIFIANT L'OPINION ADVERSE

3.5.1. NOM QUALIFIANT LA DÉMARCHE : ANAPHORES

Au point 3.3.2, nous avons évoqué la stratégie anaphorique liée à l'attribution du discours. Une stratégie analogue permet de catégoriser le discours proprement dit. Une série de termes s'inscrivant dans le sillage de l'opposition opinion/vérité constituent des instruments privilégiés : *doxa*, *lieu commun*, *cliché (éculé)*, *stéréotype*, *image d'Epinal*, *rumeur*, *mythe*, *dogme (intangible)*, *a priori*, *slogan*, *antienne*, etc. On citera encore des adjectifs comme *péremptoire* ou même *fallacieux*, *erroné*, *douteux* même s'ils s'appliquent autant à des raisonnements qu'à des opinions. Il devient ainsi difficile de masquer, au niveau des emplois linguistiques, la porosité avec d'autres couples dissociatifs envisagés par Perelman, notamment le couple apparence/réalité (*apparence*, *évidence [trompeuse]*, *illusion*, *chimère*, etc.). Du point de vue grammatical, l'explication du fonctionnement de ces anaphores et leur classification mériteraient une attention particulière.

3.5.2. AJOUT D'ADJECTIFS DISQUALIFIANTS

3.5.2.1. ADJECTIFS SPÉCIALISÉS ET ANTÉPOSÉS (*SOI-DISANT*, *PRÉTENDU*)

Les adjectifs *soi-disant* et *prétendu* sont considérés comme des marques du discours rapporté (Wilmet 1996 : 443) ; on pourrait ajouter qu'ils impliquent une dissociation ou du moins qu'ils y invitent. Au contraire de *à tort*, l'adverbe *prétendument*, parce qu'il dérive lui-même d'un verbe de *dire*, ne se combine pas de façon privilégiée avec un verbe introduisant le discours d'un autre énonciateur à moins que ce soit la réalité de ce dire qui soit remise en question ; or, si cette existence est remise en cause, c'est qu'elle a été affirmée par un troisième énonciateur dont on souhaite se démarquer. Ainsi *X a [aurait] prétendument conclu que p* se distingue nettement de *X a conclu à tort que p*. On pourrait ajouter à cette liste : *dit*, *pseudo*. Leur antéposition est de nature à prévenir le lecteur contre l'opinion erronée qui est sur le point d'être énoncée.

3.5.2.2. ADJECTIFS SPÉCIALISÉS ET POSTOPOSÉS

Supposé évoque moins le discours rapporté que la contre-vérité qu'il diffuse ; il tend à être postposé.

4. CONCLUSION

La présente contribution propose un inventaire des moyens linguistiques permettant de mettre en évidence une dissociation argumentative du type opinion-vérité. Cette technique argumentative peut, sur le plan linguistique être symbolisée de la manière suivante :

$$e^{0-} < E^{V+}$$

où e^{-} correspond à une énonciation disqualifiée (dans la mesure où elle présentée comme une opinion) et E^{+} représente une énonciation valorisée (dans la mesure où elle est présentée comme une vérité). Le plus souvent, ces évaluations ne s'avouent pas comme telles mais *se présentent comme* acceptables pour un auditoire universel. On peut à cet égard les rapprocher de la notion d'énonciation subjective objectivée (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 152).

En réalité, nos efforts se sont limités à répertorier les moyens les plus courants de transformer e en e^{0-} c'est-à-dire de disqualifier un discours imputé à autrui, quitte à le reformuler plus ou moins infidèlement. La relative grammaticalisation de ces moyens de disqualification a permis de repérer certains éléments prototypiques : anonymat de l'énonciateur disqualifié, modalisation du verbe introducteur, temps verbaux, reprises anaphoriques, mode d'insertion du discours rapporté.

D'importantes lacunes subsistent au sein de l'inventaire proposé : nous n'avons pas pu pousser plus avant l'examen des constructions de syntagmes nominaux disqualifiants, soit qu'ils portent sur les auteurs du discours adverse, soit qu'ils résument le discours adverse sous une étiquette disqualifiante. Comment décrire ces reprises anaphoriques ? Ensuite, nous n'avons rien dit des techniques de mise en évidence d'une incompatibilité et de la mise en valeur du discours présenté comme une vérité (utilisation de connecteurs comme *en réalité*, *en fait*, etc.). Enfin, les autres couples sagement dessinés par Perelman (et notamment le couple apparence/réalité) pourraient-ils faire l'objet d'un inventaire du même type ? Comment envisager l'extrême porosité en langue face à des catégories comme l'impression, la croyance, l'erreur, le stéréotype ?

Néanmoins, si nous avons convaincu notre lecteur qu'il y a là matière à réflexion, nous penserons avoir atteint notre objectif.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUDA Lofti, 2001, Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire, http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/4635/10069_155224.pdf (consulté le 02.11.14).
- BERRENDONNER Alain, 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris : Minuit.
- BIKIALO Stéphane, 2009, Est-ce bien sérieux ? Dialogisme et modalisation pseudo-objective, *Langue française* 163 : 137–156.
- BRES Jacques, 2009, Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif, *Langue française* 163 : 21–39.
- BRES Jacques, MELLET Sylvie, 2009, Une approche dialogique des faits grammaticaux, *Langue française* 163 : 3–20.
- DONAIRES María Luisa, 1998, La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses, *Le Français moderne* 66 : 204–227.
- DUCROT Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris : Minuit.
- FLØTTUM Kjersti, 1992, La hiérarchisation d'information comme activité résumante, (in :) *Le résumé de texte (Aspects linguistiques, sémiotiques, psycholinguistiques et automatiques) : Colloque international de linguistique de Metz*, Michel Charolles & André Petitjean (éds), Paris : Klincksieck, coll. « Recherches linguistiques », 91–102.
- GREVISSE Maurice, GOOSSE André, 2001, *Le bon usage : Grammaire française*, Bruxelles : Duculot.

- GREVISSE Maurice, GOOSSE André, 2008, *Le bon usage : Grammaire française*, Bruxelles : Duculot.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.
- MARTINET Robert, 1981, Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ?, *Langages* 64 : 81–92.
- NIQUET Gilberte, 1987, *Structurer sa pensée, structurer sa phrase ; techniques d'expression orale et écrite ; formation continue niveau supérieur*, Paris : Hachette.
- PERELMAN Chaïm, 1977, *L'empire rhétorique*, Paris : Vrin.
- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 2008 (1958), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles : Editions de l'Université.
- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 2012 (1959), Opinions et vérité, *Rhétoriques*, Bruxelles : Editions de l'Université, 363–371.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, 1998 (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- ROSIER Laurence, 2008, *Le discours rapporté en français*, Paris : Ophrys.
- VIANSSON-PONTÉ Pierre, 1972, Informer, c'est agir, *Le Monde*, 23 octobre 1972.
- WILMET Marc, 1996, *Grammaire critique du français*, Bruxelles : Duculot.